

Des bons gagnant-gagnant

Lisa Raval (PS)

En 2020, en pleine crise sanitaire provoquée par la pandémie de la COVID-19, l'Association du commerce jurassien (AC-Ju) et le Canton du Jura ont uni leurs forces pour lancer une initiative audacieuse : la création de bons d'achat valables dans les commerces de tout le territoire jurassien.

Cette action visait à répondre à un double enjeu : soutenir activement le tissu économique local tout en soulageant le pouvoir d'achat de la population grâce à un rabais attractif.

Concrètement, un bon d'achat d'une valeur nominale de 50 francs était proposé au prix réduit de 42.50 francs, soit une réduction de 15% financée par l'État. Ce modèle permettait d'injecter des fonds directement dans l'économie locale tout en offrant un avantage immédiat à la population et en diminuant l'impact environnemental. Le montant du bon restait inchangé pour les consommatrices et les consommateurs ainsi que les commerçant-e-s et un plafond d'achat de 2'000 francs par personne était fixé. Pour maximiser l'accessibilité, les bons pouvaient être achetés en ligne ou dans les agences de la Banque Cantonale du Jura.

Bien que cette opération ait été mise en place pour répondre à une situation de crise temporaire, son impact positif sur l'économie locale et le pouvoir d'achat des Jurassiennes et Jurassiens a été indéniable.

L'institutionnalisation de ces bons permettrait à l'État de continuer à jouer un rôle moteur dans le soutien à l'économie jurassienne, tout en renforçant concrètement et directement le pouvoir d'achat de sa population.

Par cette motion, nous demandons au Gouvernement de pérenniser cette démarche en fixant un montant forfaitaire annuel de prise en charge des bons qui soit juste et équilibré. Une telle mesure permettra de perpétuer une dynamique économique vertueuse qui bénéficie à toutes et tous : la population, les commerçants et l'économie locale dans son ensemble.

Lisa Raval (PS)

Co-signataires

- Jude Schindelholz (PS)
- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Patrick Cerf (PS)
- Joël Burkhalter (PS)
- Raphaël Ciocchi (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Claude Schlüchter (PS)
- Nicolas Maître (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)

- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Valérie Bourquin (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 11 décembre 2024